

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7295300601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7295300601>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 juin 2022** sur **Actu.fr - Terra**  
Pour le département : **29 - FINISTERE**

*FIDAL  
Société d'Avocats  
3 rue Jean Pitre Chevalier – Créac'h Gwen – 29000  
QUIMPER*

-----  
*SALAÛN DEVELOPPEMENT  
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €  
Siège social : 38 rue de Quimper  
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H  
493 361 430 RCS QUIMPER*

Suivant décisions en date du 21 juin 2022, la société MICHEL SALAÛN PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 6.478.100 €, dont le siège social est situé à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H (29590) – 38 rue de Quimper, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER sous le numéro 507 538 486, l'associé unique de la société SALAÛN DEVELOPPEMENT a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société SALAÛN DEVELOPPEMENT à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société SALAÛN DEVELOPPEMENT au profit de la société MICHEL SALAÛN PARTICIPATIONS, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en

première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société SALAÛN DEVELOPPEMENT au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

